

Voilà des exemples de pressions régionales. Je pense que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a exercé quelques pressions en ce qui concerne le projet de Toronto.

Un foyer pour vieillards à Port Hawkesbury, également dans la circonscription d'Allan MacEachen...

Un bassin de 30 millions de dollars à Mulgrave, en Nouvelle-Écosse, qui se trouve également dans la circonscription d'Allan MacEachen.

Les pressions régionales ont été négligeables.

L'auteur de ce volume n'est pas un personnage politique. En fait, je pense qu'il affirme dans d'autres ouvrages croire en la doctrine du NPD. A la page 161, il écrit ceci:

... mon vote va à Jean Marchand, le ministre de l'Expansion économique régionale à cette époque. Qui d'autre oserait distribuer une brochure en couleur énumérant les subventions fédérales de l'ordre de 270 millions versées dans sa propre région depuis 1967? Qui d'autre oserait dresser un panneau proclamant l'érection du «barrage Jean Marchand»?

J'ignore si le barrage en question a été construit. Je signale simplement ces pressions régionales qui s'exercent en politique. Nous sommes tous humains. J'imagine que si le gouvernement reste au pouvoir, ces mêmes pressions régionales s'exerceront quant à l'application du projet de loi.

Quelle est la portée réelle du projet de loi? Il permet fondamentalement trois choses. Il permet de bloquer ou d'entraver les capitaux étrangers à destination du Canada. Il permet de restreindre toute nouvelle orientation des capitaux étrangers déjà au Canada. Par exemple, je suppose qu'on autoriserait Imperial Oil of Canada à poursuivre ses opérations pétrolières ici alors qu'on lui interdirait de se lancer dans un type d'activités différentes. Pis encore, le bill conférerait le pouvoir de contrôler les investissements au Canada. Peut-être est-ce dû à mon esprit **soupçonneux**, mais je pense pouvoir dire que si cette agence s'occupe de problèmes régionaux il pourrait se produire qu'elle soit saisie d'une demande d'implantation d'une nouvelle usine en Alberta avec des capitaux allemands ou japonais, qu'elle réponde qu'elle est désolée mais qu'il est impossible d'autoriser d'autres investissements étrangers en Alberta, qu'il y en a déjà trop, que cela nuirait énormément au Canada et qu'il est possible d'investir dans une autre région. Voilà où interviennent les pressions régionales.

● (1630)

J'estime excellent l'amendement du député de Central Nova (M. MacKay) qui demande que la commission d'enquête soit composée en majorité de personnes habitant la région d'où émane la demande. Je me souviens de l'époque où le ministère du Développement économique régional a été créé lorsque le ministre nous a dit, en toute bonne foi, qu'il était averti de l'existence de pressions politiques et de toutes les accusations d'assiette au beurre qu'on pourrait porter mais qu'il ferait de son mieux pour administrer la loi de façon impartiale et pour le bien du pays. Il a fait de son mieux et, comme l'a dit Walter Stewart, il a pu publier une brochure pittoresque fournissant la liste des 270 millions de subventions fédérales injectées dans sa propre région depuis 1967. Qu'il ait fait de son mieux n'a donc pas suffi mais c'était humain. J'estime que l'agence que créerait ce bill serait exactement aussi humaine et soumise à autant de pressions. C'est pourquoi il nous faut appuyer l'amendement.

Un autre élément du bill qui me préoccupe, c'est l'expression «des avantages appréciables à une région du Canada». Quelle région, monsieur l'Orateur? Autrement

Investissement étranger—Loi

dit, si l'Agence conteste une demande, le requérant doit prouver que son investissement est susceptible d'apporter des avantages appréciables au Canada. On pourrait très bien dire que Michelin a apporté des avantages appréciables à la Nouvelle-Écosse, mais une autre région du Canada pourrait tout aussi bien soutenir qu'elle a ruiné la compagnie de pneus Dunlop à Toronto. L'expression «des avantages appréciables au Canada» ne suffit pas à moins qu'il y ait une certaine représentation régionale à l'audition de la demande. Cela aurait alors du sens. Il n'y a pas de doute dans mon esprit que Michelin apporterait des avantages appréciables à la Nouvelle-Écosse, mais il faut que ses représentants sachent qu'ils doivent concurrencer les autres industries au Canada. S'ils veulent se lancer sur les marchés du Canada central, ils savent qu'ils doivent faire face à la concurrence. Je crois que l'expression dénote que la partie du Canada touchée en sera avantagée si elle a un protecteur politique. Si elle en est privée toutefois, elle devra aller quémander et elle pourra être entendue ou ne pas l'être. Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que, comme député, je devrais favoriser l'adoption d'une mesure qui force les gens à aller quémander. Il faudrait établir certains critères pour assurer que tous soient traités également et entendus équitablement. En tant que représentant de mes commettants, je ne puis demander rien d'autre et je suis certain que ce n'est rien de plus que ce que demandent les autres députés.

J'aimerais parler de la question de coût, monsieur l'Orateur. On nous a dit que l'objet de ce bill était uniquement d'empêcher la vente de Home Oil à Ashland aux États-Unis. S'il en est ainsi, pourquoi jouer avec le chiffre de \$250,000? Je crois qu'on a vendu Home Oil pour environ 30 millions de dollars et si le but est d'empêcher la vente de Home Oil, il n'est pas nécessaire d'empêcher toutes les petites entreprises de venir au pays. J'entends par là les petits investissements de particuliers.

En 1909, un grand nombre de mes électeurs qui étaient alors citoyens américains ou japonais sont venus au Canada. En fait, un grand nombre de citoyens japonais ont été obligés de déménager de Vancouver à ma région au cours de la dernière guerre. Mais qu'ils soient venus des États-Unis, du Japon, de Hollande ou d'Allemagne, tous ont fait d'excellents citoyens canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Horner (Crowfoot): Ils ont investi dans cette région. Je pense que le but du bill sur les investissements étrangers devrait être de donner à l'office ou à l'agence le droit d'évaluer les investissements des grosses sociétés au Canada et non pas les investissements des particuliers. Un grand nombre de bonnes agences automobiles ne se vendraient pas à moins de \$250,000. Dans certaines régions choisies de l'Alberta, certaines fermes pourraient même se vendre pour plus de \$250,000. Dans ma propre région, où le climat est plutôt sec, il est possible de faire un investissement pour moins que cela.

M. Breau: J'en doute.

M. Horner (Crowfoot): Le député dit qu'il en doute. Supposons un instant qu'il ait raison. Pour qui gardons-nous la terre et si c'est la terre que nous essayons de bloquer, n'est-ce pas inconstitutionnel? Le député hoche la tête en signe de négation. Je dis que le gouvernement fédéral n'a pas le droit d'interdire la vente de propriétés dans une province. Les propriétés appartiennent à la province. Jamais le gouvernement n'entraverait la vente de